

Revenu de base inconditionnel? Malheureusement, non dossierpolitique

1er octobre 2012 Numéro 21

Revenu de base Un comité a lancé il y a quelques mois une initiative populaire pour l'instauration d'un revenu de base inconditionnel. L'idée sousjacente est simple : sans condition aucune, chaque adulte reçoit 2500 et chaque enfant 625 francs par mois. Selon les auteurs de cette initiative, il suffit d'un faible investissement supplémentaire pour garantir une existence digne à chacun et alléger massivement l'État social. L'avènement miraculeux d'un eldorado donc ? Malheureusement non. Au niveau individuel, de nombreuses prestations sociales dépassent le revenu de base prévu et devraient être maintenues. En outre, les effets sur la performance économique seraient dévastateurs. Un petit modèle de calcul révèle que ce processus s'accompagnerait d'une baisse du produit intérieur brut de l'ordre de 20 % et nécessiterait une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée à plus de 50 %. Autrement dit, la Suisse ne serait plus compétitive à l'échelle internationale.

Position d'economiesuisse

La simplification promise du système de transfert s'avère utopique. Il faudrait continuer de verser de nombreuses prestations sociales.

Une augmentation excessive de la taxe sur la valeur ajoutée serait inévitable. Or cette mesure serait insensée et pernicieuse.

L'instauration d'un revenu de base affaiblirait extrêmement la performance économique et la compétitivité de la Suisse. La prospérité de notre pays en pâtirait.

economiesuisse rejette l'instauration d'un revenu de base inconditionnel.

Le revenu de base inconditionnel

Le 11 avril 2012, une initiative populaire exigeant l'instauration d'un revenu de base inconditionnel était publiée dans la Feuille fédérale. Voici la teneur de l'alinéa 2, destiné selon les initiants à compléter notre Constitution : « Le revenu de base doit permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique. » Si le texte de l'initiative ne donne aucune indication quant au montant précis du revenu de base, le comité en revanche articule la somme de 2500 francs par adulte.

L'idée du revenu de base ne date pas d'hier. Les États-Unis ont, à l'échelle locale, déjà testé l'impôt négatif sur le revenu. L'idée du revenu de base n'est pas nouvelle. Milton Friedman, prix Nobel d'économie, exigeait en 1962 déjà l'application d'un impôt dit négatif sur le revenu¹. Il ne s'agit alors pas d'un revenu de base inconditionnel, le montant transféré changeant en fonction du revenu du travail supplémentaire, mais l'intention est analogue : garantir le minimum vital à tous les citoyens et alléger un système social complexe. Des expériences menées localement aux USA ont cependant montré que l'impôt négatif sur le revenu – pour vraiment garantir le minimum vital – coûte extrêmement cher et qu'il assèche l'offre d'emplois pour les couples surtout. Ce système ne s'est donc pas imposé.

Encore jamais testé dans la forme proposée

Le revenu de base inconditionnel tel que l'exige l'initiative n'a encore jamais trouvé d'application pratique, même s'il existe certaines approches qui vont dans ce sens. En Alaska, par exemple, chaque habitant touche un dividende annuel d'environ 1000 dollars, versé par un fonds du gouvernement qui gère les bénéfices générés par la production pétrolière². Un des principes essentiels du revenu de base inconditionnel n'est cependant pas rempli : les montants sont bien trop faibles pour garantir le minimum vital.

À ce jour, aucun pays au monde n'a encore versé de revenu garanti à tous ses habitants. En instaurant un revenu de base inconditionnel, la Suisse s'aventurerait donc en terre inconnue. Pour la première fois dans l'histoire, un pays tout entier verserait à chacun de ses habitants un revenu garanti sans exiger qu'une contrepartie soit fournie ou qu'un état d'indigence soit constaté.

Une telle expérimentation à l'état réel tirerait à conséquence. Deux questions fondamentales se posent : combien coûte le système et quelles en seraient les incidences probables sur notre économie ? Nous allons tenter d'y répondre, mais tenons à préciser qu'il n'est pas possible de quantifier exactement les effets, un changement aussi radical ayant de multiples répercussions susceptibles d'interagir entre elles. Afin de maîtriser au mieux ces interdépendances dans notre analyse, nous l'asseyons sur un modèle macroéconomique simple.

¹ Cf. Schaltegger, Ch. (2004), Die negative Einkommensteuer: Reformoption für die Schweiz? (en allemand) Berne, Administration fédérale des contributions

Cf. www.apfc.org

Calcul du coût net du revenu de base inconditionnel

Recettes nécessaires

Dans la forme demandée par les initiants³, le revenu de base inconditionnel prévoit que chaque adulte en Suisse touche un revenu mensuel de 2500 francs et chaque mineur un revenu de 625 francs. Voici ce que l'on obtient pour le nombre d'habitants selon les chiffres fournis par l'Office fédéral de la statistique (OFS):

Tableau 1

Le coût brut dépasse 200 milliards de francs par an.

Total	CHF 201 660 mio.	
Revenu de base pour la population mineure	12 mois x CHF 625 x 1 640 800 personnes = CHF 12 306 mio.	
Revenu de base pour la population personnes = CHF 189 354 mio.	12 mois x CHF 2500 x 6 311 800	adulte
Calculs des recettes nécessaires		

Source : Office fédéral de la statistique, calculs economiesuisse

L'instauration du revenu de base en Suisse obligerait l'État à verser plus de 200 milliards de francs à la population. Les auteurs Müller et Straub (2012) tablent aussi sur un montant de cet ordre de grandeur.

Économies possibles

Les auteurs de l'initiative soutiennent que le revenu de base permettrait d'économiser une grande partie des prestations sociales versées en Suisse. À défaut de calculs précis à cet égard, le montant de 70 milliards de francs est avancé. Passons en revue les différentes prestations sociales présentant un potentiel d'économie.

AVS/AI

Le revenu de base suffirait à couvrir l'intégralité des rentes AVS et AI versées car, pour ces deux assurances, le plafond est fixé à 2320 francs par mois (hors éventuelles prestations complémentaires). Les enfants ne touchent pas de rente AI. L'AVS pourrait donc être totalement supprimée. Le tableau est tout autre pour l'AI. Il serait certes possible de remplacer les rentes par le revenu de base, mais les autres prestations de l'AI telles que les allocations pour impotents, les mesures médicales et autres coûts des mesures individuelles devraient être maintenues. Autrement dit, une part importante des frais administratifs de l'AI resteraient inchangés, même si ceux-ci sont difficiles à estimer. Dans nos calculs, nous sommes partis de l'idée que la moitié des frais administratifs pourraient être économisés.

Les initiants arguent que le revenu de base permettrait d'économiser quelque 70 milliards de francs en prestations sociales.

Cf. Müller, Ch. & Straub, D. (2012), Die Befreiung der Schweiz. Über das bedingungslose Grundeinkommen. Zurich, Limmat Verlag

Voici ce que cela donne en chiffres4 :

Tableau 2

Il serait possible de remplacer les rentes AVS.

Le versement des prestations

complémentaires doit être maintenu.

Potentiel d'économie AVS/AI	
Dépenses AVS	CHF 36 604 mio.
Prestations de rentes AI (rentes + indeminités journalières)	CHF 6502,8 mio.
50 % frais administratifs Al	CHF 608,9 mio. x 50 % = CHF 304,45 mio.
Potentiel d'économie total AVS/AI	CHF 43 411,25 mio.

Source : Statistique des assurances sociales suisses 2011, calculs economiesuisse

Prestations complémentaires

Les prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI complètent ces assurances lorsque le revenu ne couvre pas les besoins vitaux. Si l'on veut éviter que le revenu de base entraîne un démantèlement des prestations sociales (sûrement contraire à la volonté des initiants), les personnes concernées doivent continuer de bénéficier des PC.

En ce qui concerne les bénéficiaires de rentes, les statistiques de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) distinguent deux situations : la personne à soutenir vit soit « à la maison », soit « en institution ». Pour une personne vivant chez elle, les dépenses moyennes s'élèvent à 33 468 francs par an. Nous savons que les revenus non liés aux rentes représentent en moyenne 2016 francs par an. Le reste est couvert par les prestations complémentaires et l'AVS, c'est-à-dire par les pouvoirs publics. Il faut à présent en déduire les rentes qui disparaissent avec un revenu de base inconditionnel (30 000 francs par année). En remplaçant les rentes par le revenu de base – rappelons qu'un calcul précis est impossible sans connaître tous les cas – il reste donc en moyenne 1452 francs par individu et par an à verser sous forme de prestations complémentaires.

Pour une personne vivant en institution, les frais sont bien plus élevés, atteignant 79 476 francs par individu et par an. Mais dans ce cas, il est possible de faire valoir, en plus des 30 000 francs de revenu de base, les allocations pour impotents et contributions de la caisse-maladie à hauteur de 13 296 francs en moyenne. En plus de ces aides, une personne vivant en institution touche une rémunération moyenne de 4584 francs. Les prestations complémentaires à verser atteindraient donc 31 596 francs par personne.

Résumons:

Potentiel d'économie PC

un revenu de base

Tableau 3

Pour les prestations complémentaires, le potentiel d'économie est plutôt faible.

Coût des prestations complémentaires avec un revenu de base (arrondi) : Pour personnes vivant « à la maison » : 211 071 personnes x CHF 1452= CHF 301 mio.

Pour personnes vivant « en institution » :

CHF 2088 mio.

ChF 2389 mio.

ChF 2389 mio.

ChF 4047,7 mio.

CHF 4047.7 mio. - CHF 2389 mio.=

CHF 1658,7 mio.

 $Source: Statistique\ des\ assurances\ sociales\ suisses\ 2011,\ calculs\ economies uisse$

Sauf indication différente, sur la base de l'année 2010

Le revenu de base ne touche pas directement le 2º pilier.

Prévoyance professionnelle

Du point de vue réglementaire, la prévoyance professionnelle compte également comme une assurance sociale. Elle est cependant financée intégralement par le secteur privé, par capitalisation. Un revenu de base inconditionnel ne changerait donc absolument rien à la prévoyance professionnelle. Il est permis de supposer que la déduction de coordination dans le 2º pilier dépendra alors du revenu de base, celui remplaçant la rente AVS. Cela correspondrait à une adaptation réglementaire logique sur le plan systémique, mais ne toucherait aucunement le financement du revenu de base.

Assurance maladie

Dans l'actuel contexte juridique de l'assurance maladie, l'instauration d'un revenu de base affecterait tout au plus les réductions de prime. Un calcul précis est cependant ardu car, d'une part, tant les conditions que la hauteur des réductions varient d'un canton à l'autre et, d'autre part, il est difficile de prédire combien de personnes franchiront le seuil de revenu donnant droit à une réduction de prime si le revenu de base était instauré. Ce qui est sûr, c'est que parmi les personnes qui toucheraient uniquement le revenu de base, certaines pourraient continuer de prétendre à une réduction de prime avec la réglementation actuelle. Dans le canton de Zurich, par exemple, la limite pour un individu se situe à 37 200 francs de revenu imposable par année et ne serait donc pas atteinte avec un revenu de base de 30 000 francs. La situation est différente pour les couples mariés (aussi avec enfants), où le revenu de base suffirait.

Les statistiques sur les couvertures d'assurance maladie permettent cependant de distinguer plusieurs groupes d'assurés⁵. On peut partir du principe que les actuels bénéficiaires de l'aide sociale et des prestations complémentaires continueraient de recevoir une aide dans la mesure où ces personnes n'exercent pas d'activité lucrative ou seulement à titre partiel. Les autres groupes de personnes échappent en quelque sorte à toute évaluation. Dans une optique conservatrice, il faut donc estimer qu'ils n'auraient plus droit aux réductions de prime.

Tableau 4

Le revenu de base permettrait de diminuer, de manière limitée, les réductions de prime.

Potentiel d'économie réductions de prime	
Coût actuel des réductions de prime	CHF 3405,6 mio.
Réduction de prime pour bénéficiaires d'aide sociale ou de prestations complémentaires	- CHF 1391,6 mio.
Potentiel d'économie pour réductions de prime	CHF 2014 mio.

Source : Statistique des assurances sociales suisses 2011, calculs economiesuisse

Allocations pour perte de gain (APG)

En ce qui concerne les allocations pour perte de gain (voir plus bas), les indemnités journalières se calculent sur la base du salaire total. Il n'existe pas de plafond comme dans le cas des rentes AVS et AI (ou alors il se situe bien audessus du revenu de base réclamé). La question est de savoir si le revenu de base pourrait alors être pris en compte au regard des prestations assurées. Les différentes propositions de mise en œuvre ne donnent pas d'indication claire à ce sujet. Supposons, au bénéfice de l'initiative, qu'une telle prise en compte est possible. Les charges administratives perdureraient.

Les allocations pour perte de gain resteraient nécessaires.

Selon les statistiques des allocations pour perte de gain, 12 903 527 jours de prestations ont été versés en 2010 (service et maternité). L'indemnité journa-

Cf. Statistique de l'assurance maladie obligatoire 2009, (2011), Berne, Office fédéral de la santé publique

lière s'est élevée en moyenne à 107,45 francs pour les personnes au service militaire/civil et à 115,54 francs en relation avec la maternité. Le revenu de base quant à lui équivaudrait à un revenu de 82,19 francs par jour (30 000 francs/365 jours), ce qui signifie qu'il ne saurait remplacer intégralement les allocations pour perte de gain. Voici le calcul révélant le potentiel d'économie :

12 903 527 jours * 82,19 francs de revenu de base journalier

= Potentiel d'économie pour les APG : 1061 millions de francs

L'assurance chômage ne pourrait pas davantage être complètement rayée.

Assurance chômage (AC)

Dans le cas de l'assurance chômage, les exigences et hypothèses sont les mêmes que celles établies pour les APG. Il en résulte que l'AC ne pourrait pas être supprimée en tant qu'assurance sociale, mais que les prestations du revenu de base pourraient être prises en compte.

Un coup d'œil aux statistiques des assurances sociales montre que 321 920 personnes bénéficiaient de l'aide de l'AC en 2010. Chacune d'elles a perçu des prestations d'assistance durant 102 jours en moyenne. Ce qui donne le calcul suivant:

321 920 personnes x revenu de base annuel de 30 000 francs x durée d'indemnisation de 102 jours / année de 260 jours 6

= Potentiel d'économie pour l'AC : 3788 millions de francs

Comme l'initiative prévoit un revenu de base pour les enfants également, les allocations familiales deviendraient caduques.

Allocations familiales

Dans la vision des initiants, le revenu de base serait aussi versé aux enfants, même si le texte de l'initiative ne l'indique pas en ces termes. Dans les propositions formulées, le montant concerné fluctue généralement entre la moitié et le quart de celui consenti aux adultes. Un tel revenu de base pour les mineurs dépasserait – et de loin – les actuelles allocations familiales. Même si les cantons disposent d'une grande compétence pour légiférer en la matière, il semble assez évident que les allocations familiales seront complètement remplacées.

Potentiel d'économie : 4824 millions de francs

Aide sociale

L'instauration du revenu de base ferait disparaître une grande partie des prestations de l'aide sociale (la partie maintenue est considérée comme insignifiante). Il en résulte un **potentiel d'économie de 4679 millions de francs**.

Bourses d'études

Le revenu de base permettrait aussi de renoncer à l'octroi de bourses d'études, qui totalisaient **302 millions de francs**⁷ en 2010.

⁶ L'assurance chômage se fonde, pour ses calculs, sur une année de 260 jours de travail.

Cf. Bourses et prêts d'études cantonaux, (2011), Département fédéral de l'intérieur

Conclusion

Voici le décompte final sur la base des calculs présentés :

Tableau 5

Le potentiel d'économie dans les assurances sociales est bien plus petit que ce qu'avancent les initiants.

Potentiel d'économie total avec le revenu de base	
Recettes nécessaires	CHF 201 660 mio.
Économies possibles :	
Rentes AVS/AI	– CHF 43 411,25 mio.
Prestations complémentaires	– CHF 1658,7 mio.
Assurance maladie (réductions de prime)	– CHF 2014 mio.
Allocations pour perte de gain	– CHF 1061 mio.
Assurance chômage	– CHF 3788 mio.
Allocations familiales	– CHF 4824 mio.
Aide sociale	– CHF 4679 mio.
Bourses d'étude	– CHF 302 mio.
TOTAL potentiel d'économie avec revenu de base	- CHF 61 737,94 mio.
Recettes additionnelles nécessaires	CHF 139 922,05 mio.

Source: calculs economiesuisse

En y regardant de plus près, les promoteurs de l'idée du revenu de base ont donc visé un peu trop haut en promettant un potentiel d'économie de 70 milliards de francs suisses pour les assurances sociales. Bien évidemment, les calculs effectués ne sont que des estimations. Ils obéissent cependant tous à des critères conservateurs et, en cas de doute, nous avons fait pencher la balance en faveur des initiants, en leur donnant le bénéfice du doute en quelque sorte. Même si toutes les économies indiquées étaient utilisées pour financer le revenu de base, il subsisterait un découvert annuel de près de 140 milliards de francs. À titre de comparaison : les recettes générées par la taxe sur la valeur ajoutée en 2010 s'élevaient à 20,7 milliards de francs, ce qui représente tout juste un septième du montant nécessaire.

Éventuel potentiel d'économie dans les subventions ?

Pour une évaluation complète de la situation, notons cependant que les initiants ont omis des domaines qui pourraient également renfermer un certain potentiel d'économie. Il serait ainsi envisageable de diminuer les subventions dans l'agriculture et la culture ou d'autres subsides analogues. Les économies réelles sont cependant impossibles à prédire car il faudrait pour cela pouvoir adapter les processus politiques qui en résulteraient. Ce que l'on peut cependant dire avec quasi-certitude, c'est que même en tenant compte de toutes les économies réalisables, le potentiel total d'économie de 70 milliards de francs formulé par les initiants représente une limite supérieure absolue.

Modélisation des incidences sur l'économie et calcul

L'instauration d'un revenu de base inconditionnel affecterait notre économie dans son ensemble. Essayons de pronostiquer les conséquences macroéconomiques et rappelons, si besoin est, la complexité de pareille opération. Il est en effet très difficile de prédire la réaction des gens à un changement des conditions économiques, à plus forte raison s'il s'agit d'un bouleversement comme dans le cas du revenu de base. Dans quelle mesure et comment la population modifie-t-elle vraiment son comportement ? Comment évoluent la structure des prix ou la demande de certains produits ? Il est impossible de prédire les conséquences exactes.

Il est toutefois possible de calculer un ordre de grandeur approximatif des effets sur la base de modèles économiques. La modélisation permet de représenter les interdépendances et ainsi d'analyser comment l'instauration d'un revenu de base agit sur les différentes variables économiques. Les modèles économiques présupposent généralement que rien ne change dans le contexte économique sur lequel chacun d'eux se fonde (c'est-à-dire pas de progrès technologique, pas d'immigration, pas d'influence des taux de change, etc.). Les spécialistes parlent de condition « ceteris paribus », ce qui signifie toutes choses égales par ailleurs.

Démonstration à l'exemple du modèle de croissance simple

Il existe un grand choix de modèles plus ou moins complexes. Dans un souci de clarté, nous nous limitons à un modèle de croissance néoclassique simple – base de travail fondamentale dans l'économie moderne et amplement suffisant aux fins de notre démonstration. Cette catégorie de modèles présente également l'avantage de réagir avec une certaine fermeté aux différents aménagements du revenu de base, un détail qui prend toute son importance au regard des désaccords, dans le camp des initiants, sur l'institutionnalisation effective du revenu de base. Le lecteur intéressé par les détails techniques de l'approche les trouvera dans l'annexe. Les suppositions et actions essentielles sont expliquées ci-après.

L'hypothèse de base est que la production au sein d'une économie repose sur les deux facteurs capital et travail ainsi que sur un facteur technologique⁸. Les biens et services ainsi produits peuvent soit servir à constituer le stock de capital (soumis à un taux d'amortissement), soit être consommés. Le rapport entre investissements et consommation est dicté par les préférences des individus. Il est alors supposé que la consommation agit positivement, la charge de travail négativement sur l'utilité des gens⁹. La fonction d'utilité sous-jacente joue ici un rôle central. En accord avec la majorité des auteurs spécialisés, nous nous basons sur la formulation du concept d'utilité avec des éléments séparables. Cela signifie que – confirmant un postulat émis par les partisans du revenu de base – des transferts accrus n'ont pas d'incidence directe sur l'offre de travail des individus. Les effets en question sont uniquement indirects, notamment à travers l'augmentation requise des taux d'imposition.

L'instauration d'un revenu de base aurait de multiples répercussions qui interagissent entre elles. La modélisation et les calculs en donnent une idée de grandeur.

La consommation et les investissements sont déterminés par les préférences des individus.

Nous nous basons concrètement sur une fonction de production dite de Cobb-Douglas.

Pour une plus grande simplicité, il est également supposé que tous les individus ont les mêmes préférences. En d'autres termes, l'examen se limite à un individu représentatif avec des préférences standard. Même si cette hypothèse est souvent critiquée comme simpliste, l'expérience montre qu'elle convient bien pour émettre des pronostics, surtout dans une optique macroéconomique axée sur le long terme.

Travail et consommation optimisés par les individus

Les individus optimisent. Ils se demandent combien ils souhaitent travailler et combien ils souhaitent consommer. Le résultat de ce calcul d'optimisation précise au final les autres déterminants (capital, production, etc.). Pour simplifier, les facteurs du commerce extérieur ne sont pas pris en compte.

Les pouvoirs publics consomment et procèdent aux transferts.

À ces hypothèses de base vient s'ajouter l'État, un facteur clé. Lui-même consommateur de biens et services, il est aussi l'instance qui procède aux transferts, c'est-à-dire aux paiements forfaitaires destinés aux individus. Le tout est financé par deux impôts distincts : d'abord l'impôt classique sur le revenu, ensuite la taxation de la consommation.

Dans une dernière étape, il faut calibrer les paramètres du modèle de telle manière que les pronostics ainsi posés se rapprochent le plus possible des chiffres constatés dans la réalité. Certains paramètres se prêtent à une évaluation directe, d'autres peuvent être fixés en fonction d'études empiriques existantes 10. Il est en outre supposé que le budget de l'État est équilibré.

Le tableau 6 met en comparaison les principaux agrégats de la comptabilité nationale : PIB, stock de capital, temps de travail fourni, etc. pour les données recensées par voie de statistiques et les valeurs calculées dans notre modèle. Le modèle de calcul (sans revenu de base) se situe très près des valeurs effectives, ce qui est positif.

Seule une augmentation des impôts

l'État équilibré.

permettrait de maintenir un budget de

Déficit de 140 milliards de francs environ dans la caisse

Voici réunis tous les ingrédients entrant dans le calcul des conséquences induites par le revenu de base. Plus haut, nous avons constaté qu'étaient générés des coûts supplémentaires de l'ordre de 130 milliards (selon les initiants) à 140 milliards de francs (nos calculs). Pour maintenir l'équilibre du budget, ceux-ci devraient être financés à travers une augmentation d'impôts. Nous supposons que le revenu de base sera financé, pour une part, par une augmentation de l'impôt sur le revenu et, pour une autre part bien plus grande, par une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée. Le financement exact est également un point sur lequel les initiants sont en désaccord. À l'intérieur du modèle, l'impôt sur le revenu est une variable exogène, la taxe sur la valeur ajoutée par contre une variable endogène (elle est fonction de l'équilibre budgétaire). Les modélisations suivantes comparent deux états d'équilibre, l'un avant et l'autre après l'instauration du revenu de base, avec toutes les adaptations économiques. La phase de transition d'un équilibre (sans revenu de base) à l'autre (avec revenu de base) n'est pas traitée.

Nous recourons en l'espèce à des ordres de grandeur tels que ceux fournis chez Bäurle, G. & Menz, T. (2008), Monetary Policy in a Small Open Economy Model: A DSGE-VAR Approach for Switzerland, Studycenter Gerzensee Working Papers n° 08.03

Tableau 6

L'instauration d'un revenu de base aurait de graves conséquences.

Potentiel d'économie total avec le revenu de base					
Va	leur effective ¹¹	Modélisation sans revenu de base	Modélisation avec revenu de base (coûts selon nos calculs)	Modélisation avec revenu de base (coûts selon initiants)	
Produit intérieur brut	CHF 554 mrd	CHF 555 mrd	CHF 462,9 mrd	CHF 463,1 mrd	
Stock de capital	CHF 1345 mrd	CHF 1378 mrd	CHF 985 mrd	CHF 985,5 mrd	
Temps de travail fourni	7,508 mrd	7,5217 mrd	6,768 mrd	6,77 mrd	
Consommation des pouvoirs publics	CHF 58 mrd	CHF 58 mrd	CHF 58 mrd	CHF 58 mrd	
Transferts	CHF 130 mrd	CHF 130 mrd	CHF 270 mrd ¹²	CHF 260 mrd ¹³	
Impôt sur le revenu	env. 30 %	30 %	40 %	40 %	
Taxe sur la valeur ajoutée ¹⁴	env. 6,8 %	6,82 %	55,36 %	51,41 %	

Source : calculs economiesuisse

Le PIB baisserait sensiblement, la taxe sur la valeur ajoutée devrait être relevée à plus de 50 %.

Les troisième et quatrième colonnes du tableau 6 montrent les effets estimés en cas d'instauration du revenu de base. Ils sont dramatiques, quels que soient les coûts supposés. Le PIB chute d'environ 17 % à 463 milliards de francs. Le stock de capital et le temps de travail fourni aussi sont plus bas, à cause de structures d'incitation modifiées. La taxe sur la valeur ajoutée devrait quant à elle être relevée à plus de 50 %, soit six fois plus qu'aujourd'hui.

Cela étant, la simplification poussée empêche des pronostics exhaustifs sur les réelles conséquences que le revenu de base pourrait produire sur le plan macroéconomique. Il faut donc se poser la question de savoir si la modélisation tend davantage à surévaluer ou à sous-évaluer les incidences.

Facteurs non pris en compte :

- Une des hypothèses faites dans le modèle est l'absence de toute nouvelle immigration. Cependant, le revenu de base augmenterait fortement l'attrait de la Suisse pour certains étrangers, la muant en pays de cocagne devenu réalité. Cela ferait augmenter en conséquence les coûts du revenu de base et il serait impossible de contrôler efficacement l'immigration ainsi déclenchée.
- Le modèle néglige les conséquences (sans doute catastrophiques) sur le commerce extérieur. Le relèvement considérable de la taxe sur la valeur ajoutée, par exemple, risquerait de faire exploser le tourisme d'achat. Sur ce point, le modèle sous-estime clairement l'impact négatif du revenu de base.
- L'attrait de la place économique suisse pâtirait à grande échelle et l'exode d'activités économiques au profit de l'étranger réduirait encore plus le PIB de notre pays.
- Une taxe élevée sur la valeur ajoutée serait susceptible d'entraîner une baisse de prix des biens importés, les producteurs étrangers tentant d'amortir le repli de la demande. Le modèle surestime un peu la perte du pouvoir d'achat.

Base : année 2009/2010. Source : Office fédéral de la statistique, Administration fédérale des finances

Correspond à l'augmentation de 141 milliards de francs calculée plus haut avec prise en compte du seul potentiel d'économie dans les assurances sociales.

Correspond à une augmentation de 130 milliards de francs, c'est-à-dire que le potentiel d'économie admis ici serait tel que celui avancé par les initiants.

¹⁴ Estimation d'un taux unique

Mais comme le montre l'exemple du Danemark, cet avantage est relativement faible.

— Pour finir, notre modélisation s'appuie sur une fonction d'utilité avec éléments séparables: des transferts plus élevés n'ont dès lors pas d'incidence directe sur l'offre de travail. Face à un tel bouleversement des conditions générales, cette hypothèse est franchement irréaliste. Dans les faits, il faut s'attendre à ce que le revenu de base pousse de nombreux gens à réduire leur temps de travail, ce qui renforcera encore les effets sur le plan macroéconomique.

Comme le montre cette énumération (non exhaustive), les incidences économiques négatives seront plutôt plus fortes que ne le suggère notre modélisation simple. En d'autres termes, l'effondrement de notre PIB dû à l'instauration d'un revenu de base dépassera sans doute les 17 % calculés ici.

Les réactions effectives des individus à une intervention économique d'une telle portée ne peuvent guère être pronostiquées. Après tout, les retombées économiques négatives sont énormes, même dans un modèle aussi simple que le nôtre, et avantageux pour le revenu de base. Cela permet d'entrevoir les conséquences réelles.

L'impact négatif sera encore plus grand.

▶ Il est difficile d'estimer comment la population réagirait à l'échelon individuel.

Conclusion

Les initiants se plaisent à présenter le revenu de base inconditionnel comme une révolution sociale. Selon eux, il garantirait une existence sûre en toutes circonstances, affranchie du « joug du travail ». Elle simplifierait également le système bureaucratique et coûteux des assurances sociales. Aussi simple et attrayante que cette vision puisse paraître, elle est malheureusement trop belle pour être vraie. D'une part, les économies pouvant être réalisées dans le système social sont bien moins importantes qu'il n'y semble de prime abord, sauf bien sûr si l'on s'accommode d'une réduction des prestations. Bon nombre des transferts dépassent en effet le revenu de base prévu et, de fait, il subsisterait un besoin de financement de près de 140 milliards de francs par année. Il s'agit tout de même de 25 % du produit intérieur brut, qui devraient également être redistribués. D'autre part, le revenu de base risque fort d'affecter de manière très négative la capacité productive et la compétitivité économiques de la Suisse. Pour le comprendre, il suffit de penser à la hausse nécessaire de la taxe sur la valeur ajoutée, qui nous procurerait un taux de plus de 50 %.

Selon les milieux économiques, l'initiative visant l'instauration d'un revenu de base inconditionnel doit donc être rejetée. L'eldorado reste un mythe et les exigences des initiants ne font malheureusement que construire des utopies qui se transformeront en gouffre pour notre pays. Le principe du système en place, avec assistance au cas par cas et filet de sécurité social, a largement fait ses preuves. Concluons par une formule consacrée : retour à l'expéditeur.

Pour toutes questions:

rudolf.minsch@economiesuisse.ch fabian.schnell@economiesuisse.ch mathieu.tornare@economiesuisse.ch

L'eldorado reste un mythe.

Annexe : détails techniques de la modélisation

Voici, pour les lecteurs intéressés, une présentation plus précise des détails techniques du modèle. L'économie modèle est peuplée d'individus qui constituent une (1) population standard et disposent d'un horizon d'optimisation sans fin. Les individus optimisent la fonction d'utilité suivante :

$$\max_{C_t N_t} E_0 \sum_{t=0}^{\infty} \beta^t \bigg[ln(C_t) - \chi \frac{N_t^{1+\sigma}}{1+\sigma} \bigg]$$

 C_t désignant la consommation et N_t le temps de travail fourni durant une période définie. β correspond au facteur d'escompte, χ et σ aux paramètres de préférence et de substitution par rapport à l'offre de travail. Le calcul de l'optimisation s'effectue sous la condition annexe suivante :

$$K_{t+1} = (1-\tau)Y_t + T_t + (1-\delta)K_t - (1+\tau_c)C_t - G_t$$

 K_t , $_{t+1}$ désignant le stock de capital, Y_t la production sur le plan macroéconomique, T_t les transferts effectués, G_t la consommation des pouvoirs publics, τ ou τ_c le taux d'imposition sur le revenu ou la consommation et δ le taux d'amortissement sur le stock de capital 15 . La production au sein de l'économie obéit à la fonction de production selon Cobb-Douglas, c'est-à-dire :

$$Y_t = AK_t^{\alpha}N_t^{1-\alpha}$$

A désigne alors le facteur technologique. Enfin, il est supposé que le budget de l'État est en équilibre. Il en résulte la formule:

$$G_t + T_t = \tau Y_t + \tau_c C_t$$

Les propriétés usuelles de transversalité sont en outre appliquées. À partir des paramètres du premier niveau, il est à présent possible de calculer l'équilibre à long terme (dit régime permanent ou steady state) de l'économie modèle ci-dessus. Voici les quatre équations à cette fin :

$$K = \left(\frac{\beta \alpha A(1-\tau)}{1-\beta(1-\delta)}\right)^{\frac{1}{1-\alpha}} N$$
 [1]

$$\chi N^{\alpha+\sigma} = \frac{1}{C} A (1-\alpha) K^{\alpha} (1-\tau)$$
 [2]

$$(1+\tau_c)C = (1-\tau)Y + T - \delta K - G$$
 (3)

$$G + T = \tau Y + \tau_c C \tag{4}$$

Il en résulte un système de quatre équations et quatre inconnues (K, N, C, τ_c) qui a une solution. Il faut ensuite encore calibrer des valeurs concrètes pour les divers paramètres. Voici l'approche choisie :

À noter que, plutôt que le revenu du travail et des investissements, la production totale a été prise en compte comme source de revenus. Ces deux méthodes se valent, en considérant que les facteurs de production sont rémunérés selon leur productivité marginale.

Il est supposé que le taux d'imposition de la consommation Dc résulte de variables endogènes.

- 1. Le calibrage se fonde sur les valeurs disponibles sur le PIB $\{Y\}$, le temps de travail fourni $\{N\}$, le stock de capital $\{K\}$, la consommation $\{C\}$ et les dépenses des pouvoirs publics $\{G,T\}^{17}$. Les valeurs ont systématiquement été arrondies.
- 2. Le paramètre Cobb-Douglas α a été fixé à 0,33, en accord avec la majorité des auteurs spécialisés. Avec les données sur le temps de travail fourni, le stock de capital et le PIB, il est ensuite possible de calculer le paramètre de technologie A (\approx 13,22).
- 3. Pour le taux d'imposition du revenu τ , la valeur d'environ 0,3 a été prise. Cela correspond plus ou moins à l'incidence sur l'ensemble des échelons (y compris cantonal et communal), y compris émoluments, taxes, etc. Selon la supposition adéquate et avec l'exigence d'un budget équilibré, le taux d'imposition de la consommation obtenu est d'environ 6,8 %.
- 4. Le facteur d'escompte β est fixé à 0,99718, le paramètre σ à 0,319.
- 5. Les données suisses en matière de capital et de temps de travail fourni et les paramètres définis aux points 3 et 4 permettent à présent, à partir de l'équation (1), de calculer le taux d'amortissement δ (\approx 0.09).
- 6. Tous les paramètres à calibrer sont ainsi définis, sauf le paramètre de préférence χ . Celui-ci résulte du calcul d'optimisation, c'est-à-dire que le paramètre est adapté de telle manière que les valeurs modèles calculées se situent au plus près des valeurs observées dans la réalité. La valeur obtenue pour χ est environ 0,06, ce qui est tout à fait réaliste en comparaison de celles figurant dans les ouvrages spécialisés.
- 7. À noter que les valeurs pour le PIB, le stock de capital, le temps de travail fourni, la consommation et la taxe sur la valeur ajoutée résultent de variables endogènes du modèle. Les transferts et la consommation des pouvoirs publics sont toutefois prédéfinis par des variables exogènes et correspondent donc toujours aux données.
- 8. Maintenant que tous les paramètres sont définis, il est possible de simuler l'instauration du revenu de base (c'est-à-dire hausse de T de 130 à 270 ou 260) et de calculer les incidences.

Sources : Datastream, Office fédéral de la statistique, Administration fédérale des finances

Pour la Suisse, la littérature assume en principe un paramètre de préférence plutôt faible. Cf. par exemple Cuche-Curti, N. Dellas, H. & Natal, J.-M. (2009), DSGE-CH: A dynamic stochastic general equilibrium model for Switzerland, Swiss National Bank Economic Studies n° 5

¹⁹ Cf. Bäurle & Menz (2008)